

SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois de mars en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Michel Cameron

Absent : Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 8 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 03 février 2004
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes & dépenses
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes & dépenses
- 5) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (11/02/2004)
 - Nomination du président
 - Projet de règlement numéro 328-2004
 - Assemblée publique
 - Adoption du second projet de règlement numéro 328-2004 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 170-1991
 - Avis de motion
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Embauche de M. Dominique Dubé
 - Inventaire des équipements au 31/12/03
 - Soumission – Laveuse industrielle
- 7) Voirie
 - Rapport de l'inspecteur municipal (art. 847 & 848 C.M.)
 - Inventaire des équipements au 31/12/03
 - États des chemins, ponts, cours d'eau et autres
 - Réfection de voirie à la rue Lafleur
 - Acceptation des plans & devis
 - Adoption du règlement d'emprunt numéro 329-2004
- 8) Réseau d'égout sanitaire – Soumission pour le nettoyage
- 9) Congrès annuel
 - Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

- 10) Tarification des locaux et ameublement 2004/2005
- 11) Liste des arrérages de taxes au 02 mars 2004 (art. 1022 et 1023 C.M.)
- 12) Programme Placement Carrière-Été 2004
- 13) Varia
 - Vente de bois (sentier pédestre)

Période de questions
Levée de l'assemblée

048-2004 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

049-2004 PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 03 FÉVRIER 2004

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 03 février 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

050-2004 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE FÉVRIER 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 25 JANVIER 2004 AU 21 FÉVRIER 2004	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	4,419.60
	ADMINISTRATION	3,686.53
	BRIGADIÈRES	1,477.14
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,005.28
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,076.96
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	2,678.07
	URBANISME	93.97
	CONCIERGE	1,387.52
	AVANTAGES SOCIAUX	2,720.48
	SOUS-TOTAL	20,545.55

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2004 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASSOCIATION DES LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES	CONTRIBUTION POUR LA SEMAINE DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	25.00
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RENFOUEMENT SALAIRES	10,000.00
FERLAND JEAN-PHILIPPE	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
GUAY CLAUDE, LEMAY DIANE	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
HAMEL YANICK, LALIBERTE MANON	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	5,593.99
	STATION STE-CROIX	1,680.99
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	109.96
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	790.91
	CHALET O.T.J.	984.24
	ASCENSEUR	426.27
	DÉGRILLEUR	813.72
	GARAGE MUNICIPAL	1,374.69
USINE E/POTABLE	4,265.72	

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2004	2,983.69
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	DÉPÔT 2004	50,390.00
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES INC. PIÈCES & ACCESSOIRES INC.	129.71 173.06
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2004	1,834.76
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2004	149.52
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	785.93
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESCOMPTE	76.00 76.50 -1.85
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	16,738.60
	SOUS-TOTAL	99,515.29

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	INSPECTION & RECHARGE INC.	38.23
	INSPECTION ANNUELLE (COMP.)	317.28
	INSPECTION ANNUELLE INC.	201.57
ACOUSTIQUE 6000 INC.	PLAFOND SUSPENDU VOIRIE	920.20
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN	SOUTIEN INFORMATIQUE	86.27
ARÉO-FEU LTÉE	BOTTES, CAGOULES & AMPOULES	273.30
	JOINT TORIQUE INC.	42.85
BERGERON DANNY	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
BÉTON LAURIER INC.	BRIS D'EAU RUE LAURIER	1,056.52
	BRIS D'EAU INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD	990.66
	CRÉDIT BRIS D'EAU RUE LAURIER	-5.75
	BRIS D'EAU RUE LAURIER	14.66
	CRÉDIT BRIS D'EAU RUE LAURIER	-23.01
BIOLAB	ANALYSE D'EAU	601.46
BOIVIN & GAUVIN INC.	VENTILATEUR INCENDIE	1,815.09
BROCHU CLAUDE	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	12.00
COMMUNICATION B.V. INC.	3 TÉLÉAVERTISSEURS INCENDIE	466.71
DE VILLERS JEAN	REMB. POSTE CHANGEMENT ADRESSE RUE BARBIN	37.96
DOCUMENT EXPRESS ENR.	COPIES & CARTOUCHE INC.	30.86
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	ENTRÉE D'EAU RUE LAROCHE	69.02
	BRIS D'EAU RUE LAURIER	632.64
	BRIS D'EAU INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD	534.87
	BRIS D'EAU INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD	69.02
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS RÉGL. 209-1994 LAROCHE	1,116.00
FQM	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	8.34
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE	50.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	46.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	45.00
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	19.00
	ESSENCE 4 ROUES	16.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	50.00
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLL. JANVIER, FÉVRIER	1,426.44
	ASS. COLL. JANVIER, FÉVRIER	250.28
	ASS. COLL. MARS	713.22
	ASS. COLL. MARS	125.14
	ASS. COLL. JANVIER DÉJÀ PAYÉ	-768.87
IMPRIMERIE SAINT-NICOLAS INC.	PHOTOCOPIES DE PLANS VOIRIE & URBANISME	146.28
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	L'AVIS MUNICIPAL # 25	419.84
	CARTES D'AFFAIRES URBANISME	57.51
	PAPETERIE (ENVELOPPES)	178.29
L'ABEL ARMOIRE ENR.	PHARMACIE & TABLETTES DÉGRILLEUR	166.78

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

LABORATOIRE DE CANALISATIONS	NETTOYAGE DE CONDUITES & INSPECTION TÉLÉVISÉE LAFLEUR RECHERCHE DE FUITE (INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD)	6,642.69 271.75
LAFORÉST EXPERTS-CONSEILS	CRÉDIT HON. PROF. PHASE 1	-1,179.29
LEBLOND JEAN-MARIE, CÔTÉ ANNE-MARIE & LEBLOND TOMMY	REMB. DÉPÔT GARANTIE (2 BRANCHEMENTS)	200.00
LES P'TITS MOTEURS	RÉP. FILS CHAUFFANTS POIGNÉES DU 4 ROUES HUILE 4 ROUES	16.20 6.51
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	AVIS PUBLIC URBANISME	154.13
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	262.26 130.22 37.40 66.18
MRC DE LOTBINIÈRE	CARTE S/POMPAGE PUIITS 3	32.00
MILOT STÉPHANE	BOTTE DE TRAVAIL POUR INS.	80.51
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD	ENTRAIDE INC. (INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD, 24/01/04)	264.00
PETITE CAISSE (FRANCE LEMAY)	RENFOUEMENT (SCIE ONGLET)	138.02
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES & CARTE DE SOUHAITS)	137.62
PITNEYWORKS	TIMBRES	532.11
PG MENSYS SYSTÈMES D'INFORMATION INC.	PAPETERIE CONTRAT D'ENTRETIEN CONTRAT GESTION HYDROMÈTRES CRÉDIT CONTRAT D'ENTRETIEN	395.69 4,373.71 253.98 -4,841.52
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	674.14
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	1,487.38
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	PIÈCES & ACCESSOIRES INC.	260.50
QUÉBEC MUNICIPAL	COTISATION 2004	287.56
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE & DÉGRILLEUR PINCE MULTIPRISE ÉTAGÈRE USINE E/POTABLE SERRURES CUISINE C/COMM. PIÈCES & ACCESSOIRES CHARGEUR INCENDIE PEINTURE & MASQUE INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	67.02 16.06 232.77 76.65 153.04 342.20 46.52 63.40 58.29
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REN. LICENCES RADIO	475.00
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE JANVIER DÉGRILLEUR LEVÉES C/COMM. SERVICE MARS	39.45 46.93 7,817.62
RESTAURANT LARRY	RÉPAS INCENDIE (FEU INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD)	48.29
ROCHE LIMITÉE	IMPRESSION DE PLANS VOIRIE	23.01
ROLEM INC.	PRODUITS ANTIBACTÉRIENS DÉGRILLEUR SERVIETTES ANTISEPTIQUES INC. GANTS STÉRILES INC.	43.75 6.89 20.69
SIFTO CANADA INC.	SEL USINE D'EAU	2,500.25
SOCADIS INC.	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	373.43
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION	3,054.00
ST-EX LTÉE	PAPETERIE PAPETERIE PAPETERIE PAPETERIE TABLES PLIANTES C/COMM.	27.08 65.69 10.66 14.94 414.05
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE	100.04
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL DIESEL PARADE SKI DE FOND ESSENCE CAMION MUNICIPAL	58.22 69.00 50.00 66.00
	SOUS-TOTAL	39,388.27
	GRAND TOTAL	159,449.11

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

051-2004

RECETTES & DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 26 février 2004 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

052-2004

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE FÉVRIER 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 25 JANVIER 2004 AU 21 FÉVRIER 2004	GÉRANT D'ARÉNA	2,635.20
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,454.40
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	3,866.50
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,206.01
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	681.97
	AVANTAGES SOCIAUX	1,451.33
	SOUS-TOTAL	12,295.41

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2004 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	322.69
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	3,569.39
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	65.50
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	161.88
DISTAL	ACHATS RESTAURANT	431.10
	ACHATS RESTAURANT	135.40
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	67.60
	ACHATS RESTAURANT	17.59
	ACHATS RESTAURANT	123.13
	ACHATS RESTAURANT	87.95
	ACHATS RESTAURANT	105.54
F. VERMETTE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	274.01
HYDRO-QUÉBEC	FABRICATION GLACE	5,175.33
	ÉLECTRICITÉ	4,767.30
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC.	ACHATS RESTAURANT	42.24
	ACHATS RESTAURANT	53.42
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	215.86
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2004	2,045.65
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (TIMBRES, PAPETERIE, STAR CHOICE, LAVAGE, REMB. LOCATION GLACE & ACHATS BAR)	136.54
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	9.16
	PIÈCES & ACCESSOIRES	19.83
	PIÈCES & ACCESSOIRES	45.47
	PIÈCES & ACCESSOIRES	29.29
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2004	1,309.73
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT & PRODUITS D'ENTRETIEN	20.21
	ACHATS RESTAURANT	3.78
	ACHATS RESTAURANT	19.97
	ACHATS RESTAURANT	4.60
	ACHATS RESTAURANT	35.95
	PRODUITS D'ENTRETIEN	18.37
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2004	197.57
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	211.43
	SOUS-TOTAL	19,723.48

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	VÉRIFICATION ANNUELLE EXTINCTEURS (3)	121.92 98.34
AIGUI-MACH	COUTEAU AIGUISÉ	119.57
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES (FÉVRIER)	37.39
CIMCO RÉFRIGÉRATION	INSPECTION SYSTÈME RÉFRI. RÉP. SYSTÈME RÉFRI.	164.49 647.97
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	81.90
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	192.48
DISTRIBUTIONS P. DOUVILLE INC.	RÉP. URINOIRS	734.67
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE JANVIER, FÉVRIER & MARS CRÉDIT ASS. JANVIER DÉJÀ PAYÉ	882.03 -420.07
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE FÉVRIER 2004 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 587.85 \$) SOUTIEN DES LOGICIELS 2004 REMB. ASS. COLL. (3 MOIS) CLAUDE LECLERC	555.61 375.42
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (PAPETERIE, LAVAGE, ACHATS BAR, PIÈCES & ACCESSOIRES)	118.59
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	227.17
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	GRATTE COUVERTURE PELLE, DÉCAPEUSE & COU- TEAU	41.86 80.57
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE FÉVRIER	132.40
ROLEM INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	1.94
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CÂBLE	47.14
ST-EX LIMITÉE	PAPETERIE	63.25
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	178.51
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	13.00
TAXI COLIS	FRAIS DE TRANSPORT	11.50
VITRERIE BERGERON INC.	VERRE 5MM	103.52
	SOUS-TOTAL	4,611.17
	GRAND TOTAL	36,630.06

053-2004

RECETTES & DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 26 février 2004 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (11/02/04)

054-2004

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer M. Yvan Le Comte pour agir à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2004, tel que recommandé par ledit comité.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2004

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 328-2004. Le maire explique le projet.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

055-2004

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2004 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 170-1991

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 169-1991, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 et le règlement de lotissement portant le numéro 171-1991 furent adoptés le 2^{ième} jour du mois de juillet 1991;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 169-1991, 170-1991 et 171-1991 de façon à :

- créer une nouvelle zone multifonctionnelle «44-CH» à même la zone 22-CH et à prévoir des conditions préalables à l'émission du permis de construction et des normes minimales de lotissement;
- modifier l'article 11.1.4, sur la localisation des places de stationnement.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 3^{ième} jour du mois de février 2004, le projet de règlement numéro 328-2004 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 2^{ième} jour du mois de mars 2004 sur le projet de règlement numéro 328-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 328-2004 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 328-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 328-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 328-2004.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-1991 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- créer une nouvelle zone multifonctionnelle «44-CH» à même la zone 22-CH;
- modifier l'article 11.1.4, sur la localisation des places de stationnement;

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-1991 INTITULÉ "RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION" DE FAÇON À :

- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 44-CH;

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-1991 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT" DE FAÇON À :

- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 44-CH.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

056-2004 EMBAUCHE DE M. DOMINIQUE DUBÉ

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'engager monsieur Dominique Dubé pour agir à titre de pompier volontaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS AU 31/12/03

Dépôt du rapport de l'inventaire des équipements du service des incendies tel que préparé par Marcel Daigle, directeur par intérim.

057-2004 SOUMISSION – LAVEUSE INDUSTRIELLE

Deux (2) soumissions reçues :

➤ Aréo-Feu	2,982.03 \$
➤ May-Cal inc.	3,013.60 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Aréo-Feu pour le prix de 2,982.03 \$, taxes incluses.

VOIRIE

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL (ART. 847 & 848 C.M.)

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS AU 31/12/03

Dépôt du rapport de l'inventaire des équipements de la voirie tel que préparé par Stéphane Milot, inspecteur municipal.

ÉTATS DES CHEMINS, PONTS, COURS D'EAU ET AUTRES

Dépôt du rapport de l'état des chemins, ponts, cours d'eau et autres tel que préparé par Stéphane Milot, inspecteur municipal.

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LAFLEUR

058-2004 ACCEPTATION DES PLANS & DEVIS

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les plans, devis et estimation préliminaire, projet numéro 031-03-GM, pour la réfection de voirie à la rue Lafleur tels que préparés par le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière.

De mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière à procéder à l'appel d'offres dans le délai imparti.

059-2004 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 329-2004

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie à la rue Lafleur sur toute sa longueur (partie est de la rue Auger);

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 225,085. \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 03 février 2004;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne,

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 329-2004 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 329-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 329-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

060-2004 RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – SOUMISSION POUR LE NETTOYAGE

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc. | 16,120.00 \$ |
| ➤ Sarp Drainamar inc. | 13,446.43 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Sarp Drainamar inc. pour le prix de 13,446.43 \$ couvrant les années 2004, 2005 et 2006.

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

CONGRÈS ANNUEL

061-2004 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal à participer au congrès de la corporation (COMBEQ) lequel se tiendra les 22, 23 et 24 avril 2004 à Saint-Hyacinthe.

Que les frais d'inscription au montant de 402.59 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée à l'inspecteur municipal pour couvrir ses frais de repas, d'hébergement et de déplacement sur présentation de factures et / ou reçus à une session ultérieure.

062-2004 TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2004/2005

		<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 052-2003</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2004</u>
1) <u>LOCATION</u>	<u># local</u>		
- Salle des métiers 472 p.c.		45.40/mois	46.45/mois
- Chevaliers de Colomb 937 p.c.	9	274.70/an	281.05/an
- Filles d'Isabelle	5	330.15/an	337.75/an
- Club de l'âge d'or		1 094.10/an (01/01/04)	1 119.30/an
- Salles pour locations privées			
- salle de conférence	5	41.30/fois	42.25/fois
- salle des Chevaliers	9	82.65/fois	84.55/fois
- cuisine	10	9.75/fois	10.00/fois
- Salle des spectacles 5,333. p.c. + gardiennage + ménage		200.15/fois inclus 16.15/heure	204.75/fois inclus 16.55/heure

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

Prix spécial à l'occasion de funérailles :

- salle des Chevaliers	9	52.40/fois	53.60/fois
- salle des spectacles		110.10/fois	112.65/fois

Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes :

(réunions familiales - moins de 65 personnes)			
- salle des spectacles		92.30/fois	94.55/fois
- Chalet des sports (Ass. des handicapées)		193.00/mois	197.45/mois

NOTE:

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

2) AMEUBLEMENT

- Location de tables		3.50/chac.	3.50/chac.
- Location de chaises		0.35/chac.	0.35/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *		50.00/chac.	50.00/chac.

* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

3) PRIX SPÉCIAL :

3.1 Les organismes para-municipaux :

- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante ; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle des spectacles ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

3.1.1 Les comités para-municipaux :

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste
- Comité du sentier pédestre

Ces comités continueront de profiter des privilèges leur étant accordés par les résolutions numéros 117-2002 et 160-2002 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

3.2 Les organismes suivants :

- Association des personnes handicapées
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Ste-Croix
- Chorale les Harmoniques de Ste-Croix inc.
- Club de l'Age d'Or (Les Joyeux Pionniers inc.)
- Club des Préretraités de Lotbinière est
- Club Optimiste de Ste-Croix
- Comité local des Aidants(es) de Ste-Croix
- Conseil Paroissial de Pastoral de Ste-Croix (y incluant la fête de la Majorité)
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fonds industriel de Ste-Croix
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Les Filles d'Isabelle
- Le Théâtre de Lotbinière
- Maison Annick inc.
- Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé (RESPIRES)
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.
- Tournoi interrégional Ste-Croix

Salle des spectacles seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de gardiennage et de ménage.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

- Coût de location :	52.80/1 ^{er} fois	54.05/1 ^{er} fois
- Gardiennage :	11.65/heure	11.95/heure
- Ménage :	16.15/heure	16.55/heure

b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	200.15/fois	204.75/fois
- Gardiennage :	inclus	inclus
- Ménage :	16.15/heure	16.55/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêter ou céder à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

4) EXCEPTIONS :

Les organismes de Ste-Croix :

- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- *M.R.C. de Lotbinière
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.

- Coût de location des salles :	gratuit
- Gardiennage :	gratuit
- Ménage :	gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité.

* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1er juillet 2004.

Augmentation moyenne 2.3 %.

063-2004

LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 02 MARS 2005 (ART. 1022 ET 1023 C.M)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2003 et des exercices antérieurs et impayés au 02 mars 2004 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 75,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec. La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2003 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

064-2004

PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2004

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix adhère au programme Placement Carrière-Été 2004 pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à compléter et signer les formulaires appropriés.

VARIA

065-2004

VENTE DE BOIS (SENTIER PÉDESTRE)

Treize (13) soumissions reçues :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2004

	Lot # 1	Lot # 2	Lots # 1 ou 2	Les deux lots
➤ Gilbert Rousseau	211.00 \$	151.00 \$		
➤ Serge Marion	355.55 \$	285.55 \$		
➤ Gilles Chrétien	250.00 \$	175.00 \$		
➤ Serge Legendre	500.00 \$			
➤ Marie-France Roger		550.00 \$		
➤ Georges Boisvert	45.99 \$/corde			
➤ André Gagnon	405.00 \$	276.00 \$		
➤ Benoit Garneau	501.00 \$	497.00 \$		
➤ Suzanne Martel				230.00 \$
➤ Richard Guimond	456.00 \$			
➤ Manon Guimond	468.00 \$			
➤ Alain Bergeron			630.00 \$	
➤ Jean Chrétien	150.00 \$	150.00 \$		350.00 \$

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus élevée des soumissions reçues et d'accorder la vente à monsieur Alain Bergeron pour le lot # 1 au prix de 630.00 \$ et pour madame Marie-France Roger pour le lot # 2 au prix de 550.00 \$. Le bois devra être sorti au plus tard le 30 avril 2004.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Augmentation des taxes s/rural : le maire commente.

066-2004

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 55 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier